

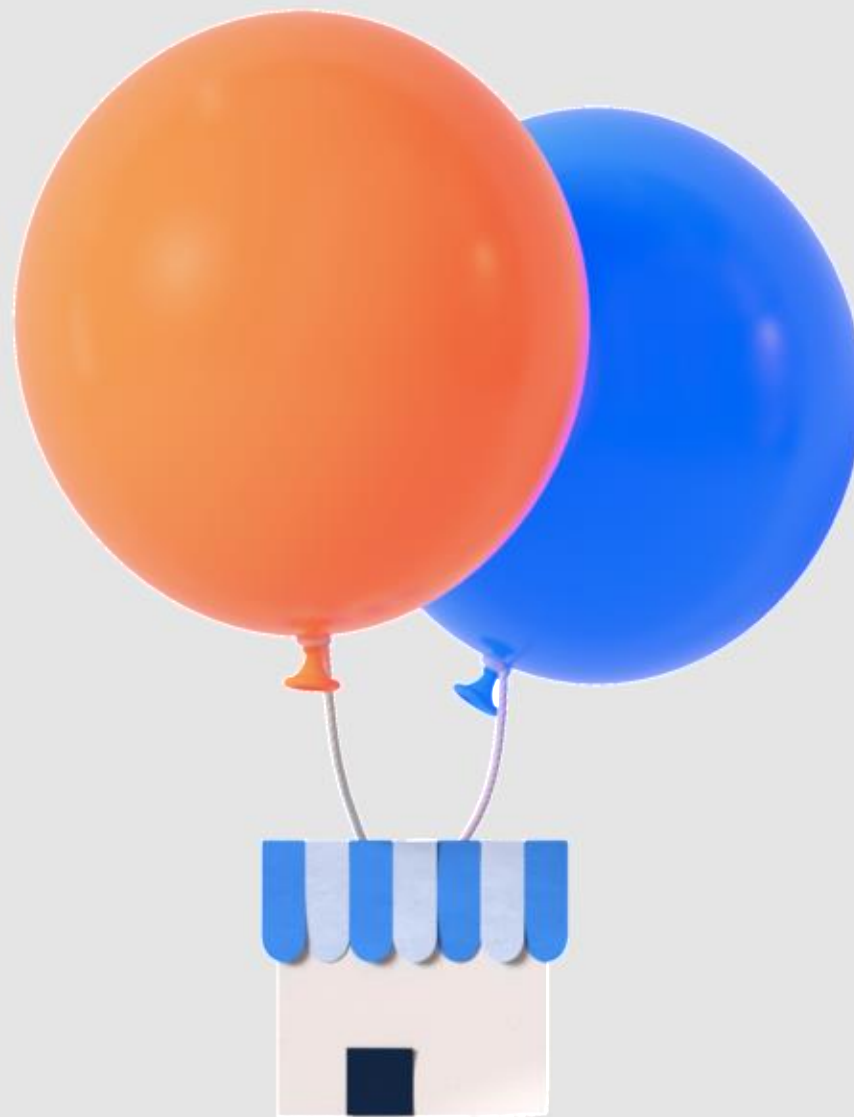
---

# Cegid HR

## Egalité Femmes/Hommes

VALFRANCE SCA - Regroupement par  
UES

15/02/2023 17:18





## Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez, ci-dessous, votre Index Egalité Femmes/Hommes, calculé à partir des données transmises. Ce rapport comprend les 4 indicateurs et l'Index

Les 4 indicateurs :

- Ecart de rémunération entre H/F par âge et CSP (40 points)
- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre H/F (35 points)
- % des salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congés maternité (15 points)
- Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points)

L'index sera égal à la somme des résultats des 4 indicateurs

**Ces éléments vous serviront à communiquer auprès de votre CSE, à publier l'Index sur votre site Internet et à renseigner les informations demandées par les Services du Ministère du Travail (la DIRECCTE).**

Périmètre retenu pour le calcul des indicateurs :

- Raison sociale de l'entreprise : **VALFRANCE SCA - Regroupement par UES**
- Numéro SIREN de l'entreprise : **775629033**
- La période de référence pour le calcul des indicateurs : **du 01/01/2022 au 31/12/2022**
- L'effectif (nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs) : **163**

Cegid vous remercie de votre confiance

## 1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : 1

Seuil de pertinence associé : 5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes		femmes	hommes			
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	29918	28226	-6 %	5	10	1	15	-0.19 %
	de 30 à 39 ans	33186	31209	-6.3 %	3	14	1	17	-0.29 %
	de 40 à 49 ans	36665	31984	-14.6 %	9	12	1	21	-2.63 %
	50 ans et plus	33098	31796	-4.1 %	4	20	1	24	0 %
<b>ensemble des salariés</b>					<b>21</b>	<b>56</b>		<b>77</b>	<b>-3.11 %</b>

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

3.1

Un écart de rémunération est constaté en faveur des femmes.

note obtenue sur 40 :

36

## 2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Période d'exploitation de l'indicateur : du 01/01/2022 au 31/12/2022

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	19	35	33	130	57.6 %	26.9 %	-30.7 %	30.7 %	10.1

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1
---

Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :

30.7
------

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

écart en nombre équivalent de salariés

10.1
------

note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :

0
---

note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :

0
---

note obtenue sur 35 :

0
---